

Protocole d'accord pour un schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans le département de la Creuse

Un marché de dupes !

Baisse de moyens justifiée ?

La règle à calcul est inique : « La Creuse perdra 354 élèves [...] », « le modèle d'allocation des emplois révèle 99 emplois en excédent à la rentrée 2014 » ! Ce constat injustifié signifie que l'éducation nationale envisage de **supprimer a minima un professeur des écoles pour 4 élèves prévus en moins !!**

Ne nous laissons pas bernier, selon les chiffres du rectorat :

	2011	2012	2013	2014	01/2015
Postes	620	595	596	596	596
Elèves	8742	8672	8615	8518	8724

Réflexion sur 3 ans ?

Alors que le protocole prévoit bien « une contractualisation sur trois ans (2015, 2016, 2017) », il est aussi noté à plusieurs reprises que « la restructuration du réseau des écoles se traduit, **annuellement**, par un redéploiement* de classes ou de sites ».

La carte scolaire annuelle, dénoncée de longue date par le SNUipp-FSU car génératrice d'incertitudes tant pour les élus que pour les parents d'élèves, continuera donc ! La même épée de Damoclès trônera au dessus des écoles creusoises **chaque année !**

* redéploiement = fermeture

Clause de sauvegarde ?

Le « dispositif de sauvegarde » doit permettre de « préserver un volant d'emplois modulable (jusqu'à 5 emplois) et défini annuellement »

Alors que « l'évolution prévisionnelle négative des emplois » est actée, quelques emplois pourraient être restitués, la condition de restitution étant « l'effort des communes en vue de restructurer les écoles. »

Une sorte de « récompense » pour bien avoir fermé la classe ou l'école des villages alentours ?

P/E plancher « garanti »

Le taux d'encadrement (P/E) de la rentrée 2014 (6,57) équivaut à celui de la dernière rentrée du mandat Sarkozy (6,56), alors qu'une ponction sévère avait alors été effectuée (-31 postes en 2011) et qu'entre temps la priorité a été accordée à l'école primaire !

Le protocole « garantit » un P/E de 6,4 !

Ce qui veut dire une dégradation encore accrue des conditions de scolarisation des élèves et des conditions de travail des personnels.

Des indicateurs « pertinents » uniquement comptables ...

Alors que la principale préoccupation devrait être les conditions de scolarisation des élèves, les critères d'évaluation retenus dans ce protocole sont pour le moins déconcertants, et uniquement basés sur la structure des écoles : « nombre de RPI concentrés, proportion des écoles en fonction de leur structure, mesures de carte scolaire sur 3 ans ».

Aucun indicateur ne prend en compte les conditions de scolarisation des élèves, leur réussite à l'école, leur temps de trajet pour rejoindre leur établissement, leur accès à des équipements culturels, sportifs, à une aide spécialisée s'ils ont des difficultés.

Le SNUipp-FSU 23 donne rendez-vous à tous ceux qui ne veulent pas voir disparaître nos petites écoles de proximité au profit de grands groupes scolaires le **vendredi 13 novembre à partir de 17h devant l'accès à la salle de réunion du centre médical de Sainte-Feyre pour lors de la réunion l'AMAC organisée par la DASEN ! Montrons que nous ne croyons pas qu'une gestion comptable permettrait la réussite de chacun, que nous ne voulons pas voir disparaître nos petites écoles !!**